

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DU TOURISME, DU TRANSPORT AERIEN,
DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE



DIRECTION DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION
D'ORGANISMES ETRANGERS DE MAINTENANCE
DES AERONEFS
N° : CN-E 38/18**

Le présent certificat d'homologation est délivré en application des dispositions de l'arrêté n° 1027-00 du 16 Joumada II 1422, de l'arrêté 544-00 du 05 Chaabane 1421, en application de la procédure DAC P-DSA-1027-AIR fixant les conditions d'homologation et de surveillance continue des organismes étrangers de maintenance d'aéronefs et les conditions indiquées ci-après. Il certifie que :

**L'ORGANISME DE MAINTENANCE DES AERONEFS
HELI-ONE (POLAND) SP. Z O.O.
JASIONKA 947
36-002, JASIONKA
POLAND**

Est un organisme de maintenance autorisé à entretenir les produits répertoriés dans la fiche de données associée jointe en annexe et à délivrer des certificats libératoires et des approbations de remise en service suite aux travaux de maintenance qu'il a effectué en utilisant la référence ci-dessus.

Le présent certificat :

1. est limité aux dispositions spécifiques de maintenance figurant dans la fiche de données associée ;
2. exige le respect des procédures spécifiées dans le MOE et le supplément du MOE validé par la DAC ;
3. reste valide tant que l'organisme de maintenance homologué reste conforme aux règlements de navigabilité des aéronefs en vigueur.
4. reste valide tant que le certificat d'agrément de HELI-ONE (POLAND) SP. Z O.O. PL 145.085 est valide;
5. Reste valide tant que l'exploitant marocain justifie que les organismes marocains agréés à cet effet ne peuvent assurer l'entretien des produits répertoriés dans la fiche des données associée.

Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, le présent certificat est valable jusqu'au 27/10/2019 tant qu'il n'est pas rendu, remplacé, suspendu ou retiré.

Date de délivrance : 03/10/2018

Signature **MOUNJI Khalid**

Directeur de l'Aéronautique Civile



FICHE DE DONNEES ASSOCIEE
ANNEXEE AU CERTIFICAT D'HOMOLOGATION N° : CN-E 38/18
AU NOM DE : HELI-ONE SP.Z O.O.
SITE : JASIONKA, POLAND

CLASSE	CATEGORIE	LIMITATION		
		BASE	LIGNE	
Aéronefs	A3 (Hélicoptères)	• AB139/AW139 (PW PT6C- 67C)	X	X
Eléments autres que Moteurs et APU	C5 Electrical Power and Lights C6 Equipment C7 Engine-APU C20 Structure	General Limitation: Components and scope as per the Capability List defined in the Company Exposition and DAC supplement.		
Opérations spécifiques	D1 Non Destructive Testing	NDT method: Penetrant testing (PT), technique: UV (FPI – Fluorescent)		

Date de délivrance : 03/10/2018

Signature :

MOUNJI Khalid
 Directeur de l'Aéronautique Civile



N° 001869